



DE – professeur de danse

ACCES

Seule la détention d'un livret de formation (délivré par les DRAC) à la suite de l'obtention de l'EAT ou d'une équivalence (certificat technique constitutif des DEC délivrés par les Conservatoires à Rayonnement Régional ou Départemental), permet de postuler à l'entrée en formation dans l'une des 3 options : danses **contemporaine, jazz et classique**.

Les dossiers d'inscription sont à télécharger en ligne (www.lepontsuperieur.eu), à remplir et à retourner au **département danse du Pont Supérieur**.

Les réponses concernant l'admission seront publiées **début juillet sur le site internet**.

Il est impératif d'avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription à une formation au DE de professeur de danse.

CONTENUS DE LA FORMATION

L'ensemble des composantes d'enseignement ci-dessous est abordé tant sous l'aspect de cours magistraux que sous forme d'ateliers d'exploration, d'expérimentation et d'appropriation :

Technique spécifique à l'option chorégraphique choisie et techniques complémentaires, éléments fondamentaux des techniques de danse, ateliers d'improvisation et de composition, histoire de la danse, anatomie-physiologie, développement psychomoteur et psychologie de l'enfant et de l'adolescent, AFCMD, relations rythmes-corps-voix, formation et analyse musicale, expression orale, pédagogie fondamentale, stratégies d'apprentissage et de communication, pédagogie de la danse, pédagogie de l'éveil et initiation à la danse, connaissance des milieux professionnels et de leur réglementation, des politiques culturelles.

Projet de parcours croisés avec les sciences de l'éducation et l'Université de Nantes

Séminaires intensifs avec des personnalités du monde chorégraphique, travaux avec musiciens accompagnateurs, mises en situation pédagogique et tutorats, présentations publiques de travaux et réalisations artistiques en situations professionnalisantes.

EVALUATION

Les UV s'obtiennent sur épreuves.

LIEU ET PERIODE

De septembre à juin - lundi, mardi, jeudi, vendredi entre 9h et 18h / mercredi entre 9h et 12h.

Un échelonnement de la formation peut, dans certains cas, être proposé (personnes en cours d'emploi, ...).

TARIFS

Etudiant

FRAIS D'INSCRIPTION : 45 €

FRAIS PÉDAGOGIQUES : frais de scolarité sont de 450 € par an + 20 € de frais divers (payable en 2 fois).

Le Pont Supérieur est un établissement d'enseignement supérieur. Les candidats admis à la formation relèvent du régime étudiant (hormis ceux en cours d'emploi), sauf cas particuliers, l'adhésion au régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire. Les étudiants bénéficient de l'ensemble des avantages offerts par le CROUS. (Bourse d'étude et aide au logement sous certaines conditions www.crous-nantes.fr.)

CONTACT

02 40 89 90 57 – danse@lepontsuperieur.eu

Stagiaire de la formation professionnelle

La formation peut être suivie, en totalité ou par modules, par des personnes relevant du droit à la formation professionnelle continue.

Pour la définition de votre parcours de formation et pour tout renseignement concernant les modalités de prises en charges de cette formation, nous contacter.

CONTACT

02 30 96 20 11 – formationcontinue@lepontsuperieur.eu